

Projets bois-énergie : Les étapes

Les étapes clés d'un projet réussi

Chaque projet est particulier et son aboutissement dépend de nombreux facteurs locaux et extérieurs. Cependant, plusieurs étapes doivent être menées afin de garantir l'aboutissement et la pérennité du projet depuis l'idée jusqu'au suivi lors du fonctionnement de la chaufferie.

Evaluer l'opportunité d'un projet bois énergie

Cette étape doit permettre au Maître d'Ouvrage de faire germer les idées et de préciser les besoins auxquels doit répondre le projet.

<u>Une Note d'Opportunité</u> réalisée par le **relais départemental** de la Mission Régionale Bois Energie permet à la collectivité d'avoir une première approche de l'intérêt de son projet. La Note s'attache à montrer l'opportunité technique et économique, à partir de ratios simples, de mettre en place une chaufferie bois automatique avec ou sans réseau de chaleur. Si les conclusions sont favorables, elle apporte aux Maîtres d'Ouvrage les éléments pour engager une étude de faisabilité. Une visite d'installation peut également être effectuée lors du rendu de la note pour apporter une vision concrète. Cette note représente une première approche permettant de fixer les idées avant d'engager une étude de faisabilité. Elle permet également de cadrer le cahier des charges de cette étude.

Le relais des communes Forestières rassemble les éléments permettant le dimensionnement, et se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et organiser des visites d'installations.

Réaliser une étude de faisabilité (par un bureau d'étude compétent)

<u>L'étude de faisabilité</u> est une phase très importante du projet qui conditionne la qualité du projet futur. Cette étape comprend :

- La mise en place d'un cahier des charges pour consulter des bureaux d'études adaptés,
- La demande de financements (étude financée par l'ADEME et la Région),
- La réalisation de l'étude et sa présentation au maître d'ouvrage.

Cette étude doit apporter les réponses aux questions au Maître d'Ouvrage ainsi que les éléments techniques et économiques qui lui permettront de prendre une décision. Ces réponses devront être opérationnelles et compatibles avec l'organisation du territoire et devront également répondre aux enjeux qui auront été préalablement définis par le maître d'ouvrage.

Le relais des Communes Forestières se tient à votre disposition pour élaborer avec vous le cahier des charges de consultation des bureaux d'étude, vous accompagner pour effectuer la demande de subventions, et apporter son expérience acquise sur l'ensemble des projets bois pour aboutir à une prise de décision la plus objective possible.

Conception – réalisation de la chaufferie

Le Maître d'Ouvrage décide du projet et de son organisation à partir de l'étude de faisabilité. Il doit alors s'assurer des financements. Les projets de chaufferies automatiques au bois peuvent bénéficier de subventions à l'investissement par l'ADEME, la Région PACA et les Conseil Généraux (chaudière bois, raccordement et hydraulique, génie civil chaufferie, réseau de chaleur et sous stations). D'autres sources de financements sont également possibles (Certificats d'Economies d'Energies, fonds Européens, etc.). L'ensemble des pistes de financements doit être exploré.

Une fois les financements obtenus, le Maître d'Ouvrage procède aux phases administratives de réalisation des travaux. Une équipe de maîtrise d'œuvre est missionnée pour réaliser les Avants Projets Sommaires et Détaillés (APS et APD), le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et la consultation à proprement parlé. Les travaux peuvent alors commencer.

Parallèlement, les contrats de maintenance et d'approvisionnent sont passés afin de bénéficier de données précises de chiffrages et de technicités apportées.

Le relais des Communes Forestières vous assiste dans cette étape pour :

- monter les dossiers de demandes de subventions et aider au montage financier,
- contractualiser avec un approvisionneur et une entreprise de maintenance,
- apporter au maître d'œuvre les éléments techniques spécifiques au bois énergie et au contexte Régional.

La réalisation et l'exploitation de l'installation

Le suivi de la chaufferie, du réseau de chaleur et de l'approvisionnement, nécessite des compétences et du personnel. Suivant la taille du projet, la collectivité pourra gérer, seule, ses équipements. Pour des projets de plus grandes ampleurs, l'accompagnement par une entreprise spécialisée est fortement conseillé. Un bilan annuel d'exploitation est important pour bien gérer l'équipement et le pérenniser.

Le relais des Communes Forestières vous assiste dans cette étape pour suivre et conseiller au fonctionnement quotidien et effectuer les bilans annuels de fonctionnement.

La Mission Régionale Bois Energie en résumé

L'ADEME, la Région PACA et certains Conseils Généraux ont mis en place un système d'aides auprès des collectivités et soutiennent un réseau d'acteurs pour accompagner les maîtres d'ouvrage à toutes les phases d'un projet bois énergie.

Des financements sont mobilisables pour l'étude de faisabilité, ainsi que pour la réalisation de la chaufferie. Suivant les projets, ceux-ci se situent généralement entre 40 et 60% du fait des plafonds d'investissement.

La Mission Régionale Bois Energie (MRBE) a ainsi été constituée et est animée par les Communes forestières Paca. Chaque département bénéficie d'un relais local (Communes Forestières départemental) qui est à la disposition du maître d'ouvrage pour l'accompagner à chaque étape de son projet (cahier des charges de l'étude, dossier de demande de subventions, contrat d'approvisionnement, de maintenance, etc.).

Le relais des Communes forestières assure également un suivi de fonctionnement de l'installation et organise régulièrement diverses manifestations (visites, démonstrations, etc.). N'hésitez pas à le contacter

